

SCI Michel THOMAS

De: Laurent MARTIGNON <lm@trouvin-avocats.fr>
Envoyé: mercredi 25 mai 2022 19:32
À: louis.manquat@rivp.fr
Cc: Cabinet TROUVIN
Objet: LA PLATFORME DU BATIMENT / SCI THOMAS - RIVP & AUTRES - Rendez-vous technique le 13 juin 2022 à partir de 10 heures

Cher Monsieur MANQUAT,

Dans le dossier visé en référence, je fais suite notre échange téléphonique de cet après-midi concernant les locaux loués par la société PLATEFORME DU BATIMENT au 8, rue Tanger, 1 et 3 rue Gaston Rebuffat et 218,220 et 220 boulevard de la Villette 75019 PARIS.

Dans le prolongement de notre entretien téléphonique, je vous confirme qu'une réunion technique doit se tenir le **lundi 13 juin 2022 à partir de 10 heures sur place** en présence de :

La SCI THOMAS
La REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS
La PLATEFORME DU BATIMENT
La Société SEQUENS (en attente de confirmation)
Le Cabinet GERLOGE représentant l'ASL FLANDRE SUD (en attente de confirmation)

L'objet de cette réunion est de procéder à certains constats techniques ainsi qu'à des investigations menées par la RIVP (voire la société SEQUENS) et déterminer les solutions réparatoires pouvant être mises en œuvre.

J'ai bien noté que vous pourriez être assisté d'un plombier.

A cet égard, la PLATEFORME DU BATIMENT m'indique qu'elle pourrait procéder à toute dépose de faux plafond si cela peut s'avérer utile pour les besoins du rendez-vous, sous réserve de la prévenir dans les meilleurs délais.

Merci donc de m'indiquer si de telles ouvertures sont à prévoir et le cas échéant de m'indiquer quelles seraient leur localisation.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre disponibilité pour la date proposée et reste à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

Cordialement,

Laurent MARTIGNON
Avocat au Barreau de Paris



